

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2014

MODERNISATION ET SIMPLIFICATION DU DROIT DANS LES DOMAINES DE LA
JUSTICE ET DES AFFAIRES INTÉRIEURES - (N° 1952)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL24

présenté par
Mme Capdevielle, rapporteure

ARTICLE 9

Après l'alinéa 9, insérer un alinéa ainsi rédigé :

« 2° *bis* Au V de l'article L. 2573-19, la première occurrence du mot : »et« est supprimée. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.